

## *Figures compiégnaises (II)*

### **Marc-Antoine HERSAN (1649 - 1724)**

### **Jean-Baptiste MATHIEU (1763 - 1833)**

Jacques BERNET

S'ils ne bénéficient pas de la même notoriété, ces deux Compiégnois ont, chacun à leur manière, contribué aux progrès de l'instruction et à l'édification de leurs compatriotes.

Le premier, après une brillante carrière de professeur à Paris, s'est retiré dans sa ville natale, où il a fondé des écoles primaires. Le second, juriste, élu Conventionnel de l'Oise, l'un des rédacteurs de la Constitution de 1793 - qui proclama "l'instruction besoin de tous"-, a joué un rôle de premier plan dans le Comité d'Instruction Publique de l'Assemblée. L'un a laissé son nom à une école publique de notre ville, mais qui le connaît vraiment aujourd'hui ? L'autre, plus ignoré encore, n'a même jamais été honoré par le nom d'une rue à Compiègne, malgré la récente occasion du bicentenaire de la Révolution. Ces deux Compiégnois remarquables et méconnus méritent, chacun à leur titre, d'être tirés du purgatoire injuste de l'oubli.

#### **Marc-Antoine HERSAN (1649 - 1724)**

*"Après le Cardinal Pierre d'Ailly, l'abbé Hersan est certainement celui qui a le plus illustré sa ville natale et lui a fait le plus d'honneur"*

pouvait écrire l'historien local A. BAZIN, dans la principale monographie consacrée au grand homme, à la fin du siècle dernier (1). De fait ce brillant professeur d'éloquence du Grand Siècle, protégé du puissant ministre Louvois, maître du pédagogue Charles Rollin, qualifié en son temps de "nouveau Gerson" (2), reste avant tout, pour les Compiégnois, l'auteur d'un legs charitable, grâce auquel l'enseignement primaire, instrument privilégié d'acculturation religieuse, mis en oeuvre par la Réforme catholique, put se généraliser dans les milieux populaires de la ville.

La famille HERSAN, était originaire du village de Chevières. Charles, le père, chirurgien, qui avait épousé Catherine LEJEUNE, s'établit dans les années 1640 à Compiègne, dans la populaire paroisse Saint-Antoine. Marc-Antoine, leur treizième enfant, y fut baptisé le 31 janvier 1649. Placé en nourrice à la campagne dans ses premières années, écolier dès l'âge de cinq ans, il révéla rapidement ses aptitudes intellectuelles. Sur les conseils de son oncle Jean Hersan, professeur au collège de Compiègne, il fut envoyé poursuivre son cursus dans un prestigieux établissement parisien, le collège du Plessis-Sorbonne. Condisciple de Fénelon, il y fit d'excellentes études classiques et devint un brillant latiniste. Reçu tour à tour maître ès-arts, docteur en philosophie puis en théologie, il obtint, à l'âge de 26 ans, le poste de professeur de secon-

de au collège du Plessis. Remarqué pour une oraison funèbre - en latin - à la mémoire de Turenne (1675), M.A. Hersan est nommé en 1681 à la chaire de rhétorique (classe de première) de son établissement. Parmi ses élèves, le jeune Charles Rollin, devait être un grand pédagogue, rédacteur d'un *Traité des études* (3). Auteur d'un *Commentaire du cantique de Moïse*, M.A. Hersan gravit un nouvel échelon de sa carrière, étant nommé professeur d'éloquence au *Collège royal* (le Collège de France fondé par François 1er), un poste prestigieux qu'il devait occuper de 1685 à 1697. Parallèlement, il est devenu précepteur des enfants de Louvois et a, tout naturellement, mais assez tardivement, embrassé l'état ecclésiastique : sous-diacre en 1684, prêtre un an plus tard, l'abbé Hersan est certes un zélé catholique, contemporain et ferme partisan

de la contemporaine Révocation de l'Edit de Nantes (1685). Mais plus qu'une vocation, il s'agit d'une carrière, itinéraire classique pour les lettrés de l'époque. Abbé de Cour, M.A. Hersan bénéficia de la faveur royale, qui lui permit de vivre dans l'aisance - sa famille compiégnaise et ses compatriotes en eurent des retombées. En 1690, il fut doté d'un confortable bénéfice, comme prieur commendataire de Saint-Germain de Lancy-les-Dijon - il devait l'échanger en 1701 contre le prieuré de Saint-Martin-Longueau, plus proche de Compiègne.

Les années 1690, après la mort de Louvois son bienfaiteur (1691), sonnent l'heure de la retraite : en 1697, M.A. Hersan qui a résigné ses fonctions de professeur d'éloquence au collège royal en faveur de son fidèle disciple Rollin, depuis 1694, renonce à toute fonction publique. Il retourne à Compiègne l'année suivante, pour s'y fixer définitivement et vivre encore plus d'un quart de siècle. En réalité il semble s'agir tout autant d'une disgrâce que d'un retrait volontaire : l'abbé Hersan s'était lié aux milieux jansénistes, fréquentant les Villement, les Quesnel (4), croisant le fer avec les Jésuites, notamment le jeune abbé de Louvois.

Mais à Compiègne, il jouit d'un grand prestige intellectuel et d'une incontestable autorité morale. Le brillant pédagogue s'est mué en vieux sage, auteur d'ouvrages de piété et surtout porté vers les bonnes oeuvres, charitables et éducatives. La fin de sa longue vie est plus particulièrement consacrée à la fondation d'une école de charité dans sa paroisse Saint-Antoine, ouverte dès 1717, grâce à l'offre d'une maison, qui accueille gratuitement les enfants pauvres. A la veille de sa mort, le 11 octobre 1724, il rédige un testament qui lègue l'essentiel de sa fortune à la Charité Saint-Antoine et comporte une rente annuelle de plus

700 livres, destinée à l'entretien et au fonctionnement de l'école paroissiale Saint-Antoine. L'établissement devait fonctionner jusqu'à la Révolution, en partie relayé par celui des Frères des Ecoles Chrétiennes, à partir de 1772 (5).

Jusqu'en 1793, M.A. Hersan demeura une gloire locale indétrônable. Lorsque la municipalité de Compiègne adopta, le 4 octobre 1792, un premier train de nouveaux noms de rue, celui de notre abbé eut l'honneur de figurer en bonne place parmi les

Grands Hommes, aux côtés de Voltaire, Helvétius et Jean-Jacques Rousseau (6). Bien-sûr, un an plus tard, déchristianisation oblige, la rue portant son nom fut provisoirement débaptisée (janvier 1794) - mais il devait être à nouveau honoré au XIX siècle : le prolongement de la rue des Cordeliers, au chevet de Saint-Antoine et l'impasse attenante ont conservé son nom, qui a aussi été donné - rare distinction pour un ecclésiastique ! - à une école publique, laïque, de la cité.

#### **Testament de Marc-Antoine Hersant, 10 octobre 1724**

(Arch. comm. de Compiègne, GG 49 / 138) (extraits)

*"L'an mil sept cent vingt quatre le mardy dixième jour du mois d'octobre deux et trois heures de relevée, nous Louis Poullétier et Maximilien Copin notaires gardesnotes et tabellions royaux à Compiègne soubssignez, sommes sur la requeste de Messire Marc Antoine Hersant prestre prieur de St Martin Longeau demeurant audit Compiègne paroisse de Saint Antoine, transportés en sa maison, où estant arrivés, avons trouvé ledit sieur Hersant assis dans un fauteuil, dans une petite chambre, ayant veue sur le jardin, lequel nous a dit qu'en veue de la mort, et ne voulant en estre prévenu, sans avoir au préalable disposé de ses volontés, et que pendant qu'il est sain d'esprit mémoire et entendement, et que sens et raison sont en luy par la grace de Dieu, ainsy qu'il est apparu auxdits notaires soubssignez par l'inspection de sa personne testée et bons raisonnements, a fait dicté et nommé auxdits notaires soubssignez son présent testament et ordonnance de dernière volonté ainsy qu'il ensuit*

*Premièrement comme bon chrétien catholique apostolique et romain, a recommandé et recommande son ame à Dieu le père, le suppliant par les vérités infinies de la mort et passion de notre seigneur Jésus Christ de luy pardonner ses pechés et offenses, et de recevoir son son ame en son saint paradis, implorant à cette fin l'intercession de la très sainte vierge, ses patrons, et tous les saints et saintes du paradis" (...)*

*(Le testateur veut régler ses dettes, et demande à être inhumé dans le cimetière Saint-Antoine "à costé de l'école... très simplement comme à un pauvre", mais réclame trois grandes messes et requiescat ainsi que vingt messes basses de requiem "dans chacun des monastères d'hommes qui sont dans cette ville". Il accorde de petites sommes à la paroisse Saint-Jacques, l'hôpital, l'hôtel-Dieu et le prieuré de St-Martin Longueau, l'essentiel de son legs revenant à la fabrique de St-Antoine, à laquelle il avait accordé, dès 1716, 650 £ de rentes consacrées à la fondation d'écoles de charité pour les garçons de la paroisse St-Antoine et les filles des paroisses St Jacques et St Antoine de Compiègne. Sa donation, de 16 289 £ au principal, doit permettre de fournir chaque année 300 £ au maître d'école, 50 £ au serpent, 50 £ pour les livres d'école, autant pour les habits des pauvres, 125 £ pour les deux maîtresses d'école et 150 £ pour l'entretien des bâtiments. M.A. Hersant accorde encore 6250 £ aux religieuses de Compiègne et autant à celles de St-Thomas d'Aquin à Paris, 125 £ de rente à l'abbaye de Monchy, 3000 £ et 50 £ de rente à son domestique ainsi qu'une partie de sa garde-robe. Ses tableaux religieux sont répartis entre les couvents et les écoles, qui récupèrent aussi un portrait de Louvois, son "bienfaiteur" ; une pendule est confiée en souvenir à son disciple Rollin et le reste des biens dévolus à la Charité St-Antoine, à la grande déception du Sr Debilly, marchand-bourgeois de Compiègne, son héritier présomptif, qui devait refuser de signer au bas du testament.*

Testament  
de M<sup>r</sup>. Hersant  
du 10 octob. 1724  
C. 1<sup>o</sup>



1731  
L'an Mil sept cent Cingt quatre  
Le Mardy dixième Jour du  
mois d'octobre deux et void  
Le nous et ell' sie<sup>r</sup>, nous Louis poulletier  
et Maximilien Copis notaires  
gard not<sup>r</sup>s et tabellion<sup>s</sup> Royaux et  
compiegne soubsignez, soums et sur  
la Requête de M<sup>le</sup> Marc Antoine  
Forsant prestre prieur de P<sup>r</sup>maux  
Langrou demourant audit compiegne  
parroisse de saint antoine, nous port<sup>r</sup>  
et sa mai<sup>r</sup> de, ou stant exerce<sup>r</sup>  
ou nous leu<sup>r</sup> ledi sie<sup>r</sup> her son<sup>r</sup>  
assise dans es fontcail, dans une  
petite chambre, ayant veu sur le  
Jardiz, lequel nous a dit qu'en  
veü de la mort de ne voulant se  
reprendre, sans auoir au préalable  
dispos<sup>r</sup> de ses biens de quelconques,  
et que pendant qu'il n'est de son  
memoire et entendement, et qui sans  
raison son en luy par la

## Jean-Baptiste MATHIEU (1763 - 1833)

Jean-Baptiste Charles MATHIEU est né à Compiègne le 3 octobre 1763, dans une honorable famille bourgeoise de la ville - son père était receveur des domaines du roi, son oncle François-de-Paule, chanoine et doyen de la collégiale St-Clément de Compiègne, devait être incarcéré comme suspect à Chantilly sous la Terreur.

Ayant fait des études de droit à Paris, J.B. Mathieu était avocat au Parlement de Paris au début de la Révolution. Contrairement aux indications de Kuscinski (7), qui semble avoir fait une confusion avec le Beauvaisien Porthiez, Mathieu n'a pas joué de rôle dans la fondation du *Journal de l'Oise* en 1791 ; s'il est resté en contacts épistolaires avec les Compiégnois dans les premières années de la Révolution, le futur Conventionnel de l'Oise résidait à Paris et y était politiquement actif depuis 1789. C'est ainsi qu'il fut nommé juge du tribunal criminel créé le 17 août 1792, pour juger les "crimes commis lors de la journée du 10 août", l'insurrection qui mit à bas la monarchie. Sa notoriété rejaillit ainsi sur son département natal : début septembre, l'assemblée électorale de Chaumont-en-Vexin l'élut cinquième Conventionnel de l'Oise, devant le Prussien A. Cloots et l'Américain Thomas Payne (8).

Régicide - dans le procès de Louis XVI, il se prononça contre l'appel au peuple et le sursis -, mais hostile à Marat, dont il vota la mise en accusation en avril 1793, J.B. Mathieu peut être considéré comme un député de la Plaine, longtemps compagnon de route des Montagnards. Dans sa carrière de Conventionnel, il devait déployer une double activité de législateur et de représentant en mission.

Dès septembre 1792, il soutint l'incompatibilité entre la fonc-

tion de ministre et de député, disposition adoptée par l'Assemblée et maintenue pendant tout le reste de la Révolution. Désigné en février 1793 pour assister à la levée des scellés des maisons ci-devant royales, partisan du renforcement de la législation contre les filles d'émigrés, il fut adjoint, le 30 mai, avec quatre autres représentants, au Comité de Salut Public pour la rédaction de la nouvelle Constitution : au même titre que Saint-Just, Couthon ou Héroult de Séchelles, le député compiégnois fut donc rédacteur du célèbre texte adopté en juin 1793, dont l'article 1 du préambule proclamait : "*Le but de la société est le bonheur commun*". Adoptée par referendum le 14 juillet la *Constitution de l'an I*, dont l'exécution avait été suspendue "jusqu'à la paix" ne fut pourtant jamais appliquée.

En l'an II, Mathieu fut un des piliers du Comité de Législation, "où ses lumières de juriconsulte furent appréciées" (Kuscinski). Puis il participa activement aux travaux du Comité de l'instruction publique, au nom duquel il présenta, le 15 ventôse an II (5 mars 1794), un *Projet de fêtes nationales*, qui devait inspirer Robespierre, lors de l'adoption du célèbre décret du 18 floréal an II sur l'*Etre Suprême* (9), et dont il reprit la substance en l'an III. En frimaire an II (décembre 1793), Mathieu avait aussi fait casser la Commission des monuments pour dilapidation de fonds et négligence.

L'Assemblée l'envoya en mission sur plusieurs théâtres difficiles, où il fit preuve d'énergie et de souplesse : dans la Sarthe agitée par des troubles taxateurs, à l'automne 1792 ; à Orléans, en mars 1793, suite à l'attentat perpétré contre le représentant montagnard Léonard Bourdon ; à Bordeaux insurgée contre la Convention, avec Treillard, en juin-juillet 1793, puis à Périgueux, d'où il fut rappelé dans la capitale. Mathieu était encore en

mission auprès des armées de l'Ouest, des Côtes de Brest et de Cherbourg, lorsque la Convention se sépara en octobre 1795.

Auparavant, le jeune député était entré dans le Comité de Salut Public, dont il fut un des membres les plus constants après thermidor, d'août 1794 à janvier 1795 et de février à juin 1795 ; il présida aussi la Convention du 7 au 16 prairial an III (26 mai - 4 juin 1795). Il rendit compte à la Convention du traitement des enfants de Louis XVI au Temple et annonça la mise en arrestation de Babeuf.

J.B. Mathieu resta représentant de l'Oise sous le Directoire, siégeant au Conseil des Cinq-Cents jusqu'en mai 1797. Commissaire de l'Exécutif auprès du département de la Seine, au lendemain du coup d'Etat directorial de fructidor an V (septembre 1797), il revint représenter son département de naissance aux Cinq-Cents, jusqu'au coup de force bonapartiste du 18 brumaire. Membre de la commission chargée d'élaborer la Constitution consulaire, il siégea au Tribunal jusqu'en 1804.

A ce cursus politique prolongé succéda logiquement une carrière administrative sous l'Empire : directeur des *droits réunis* (les impôts indirects rétablis par Napoléon) dans la Gironde puis la Marne, jusqu'à sa retraite en 1812. Mathieu, régicide, qui avait par ailleurs signé l'acte additionnel des Cent-Jours, fut compris dans les lois d'exil de la seconde Restauration. Il resta donc près de quinze ans aux Pays-Bas, jusqu'aux *Trois Glorieuses* de 1830, qui lui permirent de rentrer en France. Il termina sa vie en octobre 1833, non pas à Compiègne, mais à Condat, en Dordogne.

S'il ne fut assurément pas un chef révolutionnaire de renom, ce Compiégnois, à l'itinéraire typique, mérite d'être reconnu comme un des lointains fondateurs de nos actuelles institutions républicaines.

à Paris ce 19 floréal  
 l'an 2<sup>e</sup> de la Rép. française une  
 et indivisible.

N<sup>o</sup> 61<sup>e</sup> B

Mon cher ami, je supplée aujourdhuy à différents objets dont je  
 ne puis te parler dans ma lettre d'ici.

Je te prie d'abord de me faire connaître par ta réponse  
 l'opinion que tu as sur les idées sur les fêtes nationales, quoique le  
 soit adopté, les détails et le mode de célébration sont de  
 détail. Sur les quels les deux plans venant avec plaisir.

Je crois que c'est bien que le discours de Robespierre sur  
 l'air de nos temples de la Nation de ton avancement. Les  
 fêtes en valent beaucoup à ce discours, je crois qu'il en fera  
 beaucoup de vœux, je crois également utile qu'il y ait des adresses  
 de félicitation et de célébration sur le fait.

Le me feras plaisir de m'indiquer quel est l'état de la fabrication  
 du papier, surtout dans les campagnes où le patriotisme a été  
 si souvent et si vite, sans cela, des infirmités des hommes  
 et de la malveillance pourraient le diffuser.

Lettre de  
 MATHIEU à  
 BERTRAND,  
 agent national  
 du district de  
 Compiègne  
 (19 floréal an II -  
 8 mai 1794)

Arch. dep. Oise,  
 L 2 m, Compiègne

NOTES :

- (1) BAZIN (A.), *Marc-Antoine Hersan, professeur d'éloquence latine du collège royal de France*, Compiègne, 1895, 147 p.
- (2) Jean CHARLIER, dit GERSON (1363 - 1429), théologien, chancelier de l'Université de Paris en 1398.
- (3) Charles ROLLIN (1661 - 1741), professeur au Collège de France et recteur de l'Université de Paris en 1694, Académicien en 1701.

- (4) l'Oratorien janséniste QUESNEL (1634 - 1719), dont les *Réflexions morales* furent condamnées par la bulle *Unigenitus* de 1713.
- (5) PLION (A.), *L'enseignement public à Compiègne avant la Révolution*, Compiègne, 1886, 47 p.
- (6) Arch. Com. de Compiègne, délibérations municipales, 1 D 3.
- (7) KUSCINSKI (A.), *Dictionnaire des Conventionnels*, rééd. Brueil-en-

- Vexin, 1973, p. 441 - 442.
- (8) L'Oise manquant de personnalités autochtones, ses grands électeurs firent le choix de plusieurs révolutionnaires nationaux, élisant même par confusion de nom le nommé Bourdon.
- (9) Mathieu avait été lui-même influencé par un projet de l'imprimeur compiégnais Bertrand, avec qui il était en étroites relations (cf. document de l'an II, reproduit ci-dessus).